

DECISION DU PRESIDENT.CA 046-2019

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation ;
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et le r glement int rieur de l'Universit  d'Angers ;
Vu la d lib ration CA021-2016 du 29 f vrier 2016, portant d l gation de comp tences du Conseil d'administration au Pr sident.

Objet de la d cision

Demande d'adh sions de la Direction de la Recherche, de l'Innovation et des Etudes Doctorales

Conform ment   sa d l gation, le pr sident de l'Universit  d'Angers d cide :

1. d'approuver l'adh sion   IDforCAR.
2. d'approuver l'adh sion au p le de comp titivit  VEGEPOLYS.
3. d'approuver l'adh sion   S2E2.
4. d'approuver l'adh sion   ATLANPOLE Bioth rapies.

Le pr sident rend compte, dans les meilleurs d lais, au conseil d'administration des d cisions prises en vertu de sa d l gation.

A Angers, le 28 mars 2019

Par d l gation et pour signature,
Le Directeur G n ral des Services
Olivier HUSMAN



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : 4 avril 2019

APPEL A COTISATION 2019 - Collège 2 « Tutelles »

STRUCTURE D'ADHESION

Nom de la structure : **UNIVERSITE D'ANGERS**

N° SIRET : **19490970100303**

Nom du représentant légal : **Monsieur Christian ROBLEDO**

Contact clé (*nom, prénom, mail*) : **Amandine DEJOUR (amandine.dejour@univ-angers.fr)**

Adresse de facturation : **DRIED 40, rue de Rennes 49 035 ANGERS CEDEX 01**

MONTANT DE L'ADHESION 2019

Structure	Montant de la cotisation
Tutelles (avec ses laboratoires)	2 000 ^(*)

(*) montant validé en AG du 20/02/2018

MODALITES DE REGLEMENT (cocher la case)

- Par chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC
- Par virement
Titulaire : PAIERIE REGIONALE PAYS DE LA LOIRE
Domiciliation : BANQUE DE FRANCE NANTES
Banque : BANQUE DE FRANCE
IBAN : FR62 3000 1005 89C4 4100 0000 010
SWIFT/BI : BDFEFRPPCCT

Date, cachet et signature



Angers, le 27 février 2019

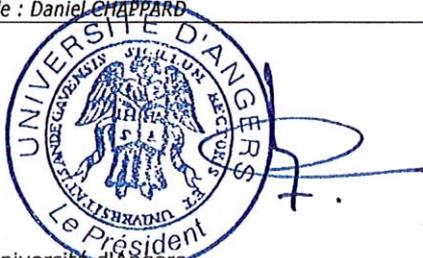
Vous trouverez ci-dessous la **liste actualisée au 01/01/2018** des unités et plateformes membres du pôle "Atlanpole Biothérapies" sous tutelle de l'Université d'Angers.

Laboratoire / structure Membre du pôle Atlanpole Biothérapies	Mail de contact
Mitovasc <i>UMR-S 1083 UMR CNRS 6015 responsable : Daniel HENRION</i>	daniel.henrion@univ-angers.fr
Micro et Nanomédecine biomimétiques MINT <i>UMR_S 1066 UMR CNRS 6021 responsable : Patrick SAULNIER</i>	patrick.saulnier@univ-angers.fr
Stress Oxydant et Pathologies Métaboliques SOPAM <i>UMR_S 1063 Responsable : Ramaroson Andriantsitohaina</i>	ramaroson.andriantsitohaina@univ-angers.fr
CRCINA - Centre de recherche en cancérologie et immunologie, équipe 12 Sénescence et échappement aux traitements <i>UMR_S 1232 Responsable : Olivier COQUERET</i>	olivier.coqueret@univ-angers.fr
CRCINA - Immunité Innée et Immunothérapie, équipe 7 <i>UMR_S 1232 Responsable : Yves DELNESTE</i>	yves.delneste@univ-angers.fr
CRCINA - ATOMyCA <i>UMR_S 1232 Responsable : Estelle MARION</i>	estelle.marion@univ-angers.fr
CRCINA - GLIAD Alternatives innovantes locales dans le traitement médical des glioblastomes, équipe 17 <i>UMR_S 1232 Responsable : Emmanuel GARCION</i>	emmanuel.garcion@univ-angers.fr
Groupe d'Etude du Remodelage Osseux et des Matériaux GEROM <i>EA 4658 Responsable : Daniel CHAPPARD</i>	daniel.chappard@univ-angers.fr
Groupe d'Etude des Interactions Hôte-Pathogène GEIHP <i>EA 3142 Responsable : Jean-Philippe BOUCHARA</i>	jean-philippe.bouchara@univ-angers.fr
Hémodynamique, interaction fibreuse et invasivité tumorales hépatiques HIFIH <i>EA 3859 Responsable : Jérôme BOURSIER</i>	Jerome.boursier@univ-angers.fr
IRSET - Institut de recherche en santé, environnement et travail, équipe ESTER Epidémiologie en Santé au Travail et ergonomie <i>UMR_S 1085 Responsable : Yves ROQUEQUELAURE</i>	yves.roquelaure@univ-angers.fr
Substances d'Origine Naturelle et Analogues Structuraux SONAS <i>EA 921 Responsable : Pascal RICHOMME</i>	pascal.richomme@univ-angers.fr
Plateforme d'Ingénierie et Analyses Moléculaires PIAM <i>Responsable : Pascal RICHOMME</i>	pascal.richomme@univ-angers.fr
Service Commun d'Imagerie et d'Analyses Microscopiques SCIAM <i>Responsable : Daniel CHAPPARD</i>	daniel.chappard@univ-angers.fr
Service commun d'animalerie hospitalo-universitaire <i>Responsable : Pierre ASFAR</i>	PiAsfar@chu-angers.fr
Interactions Cellulaires et Applications Thérapeutiques ICAT <i>FED 4208 Responsable : Pierre ABRAHAM</i>	pierre.abraham@univ-angers.fr
Biomatériaux et régénération ostéo-articulaire <i>FED 4199 Responsable : Daniel CHAPPARD</i>	daniel.chappard@univ-angers.fr

Fait à Angers

Le 27/02/2019

Signature





UNIVERSITE D'ANGERS
FAC DROIT ECO GESTION GRANEM
13 ALLÉE F MITERRAND BP13633
49036 ANGERS CEDEX 01

BULLETIN D'ADHÉSION VEGEPOLYS 2019

À retourner signé et accompagné du règlement pour validation de votre adhésion

Mentions obligatoires à compléter et/ou corriger :

Nom juridique de la structure : UNIVERSITE D'ANGERS	Siret : 19490970100303
Statut juridique :	Adresse postale: (DRIED) UNIVERSITE D'ANGERS
Nom commercial si différent :	FAC DROIT ECO GESTION GRANEM
Nom du responsable légal de la structure: Christian ROBLEDO	13 ALLÉE F MITERRAND BP13633 40 rue de Rennes 49036 ANGERS CEDEX 01 49035 ANGERS CEDEX 01
Mail : president@univ-angers.fr	Effectif total (dont R&D) :
Nom du contact opérationnel pour VEGEPOLYS:	Si collège B - Entreprise:
Mail :	Chiffre d'Affaires total 2018 (estimé) :
Contact au service comptabilité :	Dont CA export :
Mail et/ou Tel :	Appartenance à un groupe : Oui / Non
	Si oui, nom du groupe:

FACTURE PROFORMA

Date de Facture	Réf. Client			
02/01/2019	01090			
Désignation	Quantité	Prix unitaire	Montant H.T.	TVA
[D04-19] Cotisation 2019 Collège D - Etablissement > 200 élèves	1,00 An	1 360,00	1 360,00	20.0 %

Montant échéance	Condition règlement	Date d'échéance
1 632,00	-	-

RIB : Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine - 40 rue Prémartine - 72000 LE MANS
Titulaire du compte : VEGEPOLYS
Domiciliation : Angers Entreprises
RIB : 17906 00032 25134191000 42
IBAN : FR76 1790 6000 3225 1341 9100 042
BIC : AGRIFRPP879

Récapitulatif	
Total HT	1 360,00 €
TVA	272,00 €
Total TTC Net	1 632,00 €

Selon la loi n°92.1442 du 31 décembre 1992, il est précisé que les factures sont payables à réception sans escomptes, par chèque, par virement ou par traite. Au delà de 30 jours après la date de règlement prévue, un intérêt de retard égal au moins à 1,5 fois le taux de l'intérêt légal sera appliqué. Une indemnité forfaitaire de quarante euros (40€) sera perçue en cas de retard de paiement.

Valeur en votre airrable règlement à réception de facture sur l'iban mentionné sur la facture.
Règlement Par chèque à l'ordre de VEGEPOLYS ou par virement.

- Je reconnais avoir pris connaissance des chartes sur les conditions d'adhésion et d'utilisation du logo et les accepte.
- Je certifie que les informations figurant sur le présent document sont exactes.

Date, Signature et Cachet de l'entreprise

Philippe SIMONEAU
Vice-président recherche

VEGEPOLYS, pôle de compétitivité à vocation mondiale
26 rue Dixmèras - 49 066 ANGERS Cedex 01-FRANCE
Tel. +33 (0)2 41 72 17 37 fax. +33 (0)2 41 72 25 67 - N°TVA intracommunautaire : FR 18 490 338 688
E-mail : contact@vegepolys.eu - www.vegepolys.eu

UNIVERSITE D'ANGERS
Madame BERNARD Catherine
40, rue de Rennes BP73532 49035 ANGERS

Nantes, le 5 février 2019

FACTURE DE COTISATION

Références : N° adhérent : 2007 / N° Facture : 2019-C170

DESCRIPTION

Cotisation : Collège II : Etablissement de formation et /ou de recherche

Montant dû pour la période du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2019

Montant € HT	1 700,00
TVA (20%)	340,00
Montant Total € TTC En votre aimable règlement	2 040,00

Conditions de règlement : par chèque ou virement à réception de la facture
A l'ordre de : Pôle iDforCAR
Technocampus Composites – ZI le Chaffault
44340 Bouguenais

Coordonnées Bancaires :
BNP PARIBAS
IBAN : FR76 3000 4024 0800 0109 1251 958
BIC : BNPAFRPPVLE

N° SIRET : 48902423200055 - N°TVA Intracommunautaire : FR 88489024232

Philippe SIMONEAU
Vice-président recherche

S2E2

16 rue Pierre et Marie Curie
37071 - TOURS CEDEX 2
Email : dorothee.deschamps-s2e2-ext@st.com
Tél. : 0247424121
Site web : www.s2e2.fr

UNIVERSITE D'ANGERS

SERVICE FACTURIER
40 RUE DE RENNES - BP 73532
49035 ANGERS CEDEX 01

Vos informations

N° client : 220

Objet : COTISATION ANNUELLE 2019

Référence	Désignation	P.U HT	Qté	TVA	Montant HT
COT-12	COTISATION - UNIVERSITES	1 650,00 €	1,00	20.00%	1 650,00 €

Détail de la TVA

Base HT	Taux de TVA	Montant TVA
1 650,00 €	20.00 %	330,00 €

Total HT	1 650,00 €
Total TVA	330,00 €
Net à payer	1 980,00 €

Règlement : Virement
Echéance : 31 mars 2019

Coordonnées bancaires

Domiciliation : CAISSE D'EPARGNE
IBAN : FR7614505000020800047148457
BIC : CEPAFRPP450

En cas de retard de paiement, il sera appliqué des pénalités et intérêts de retard suivant le taux minimum légal en vigueur, par mois de retard. En outre, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ sera due.

PAIEMENT PAR CHEQUE ORDRE : POLE S2E2
Organisme de formation agréé 24 37 03438 37 - DataDock

S2E2 - - RCS 489 423 228 - TVA Intracommunautaire FR96489423228 - 9499Z